

# Code de Conduite des Fournisseurs d'HSBC



# Introduction

Notre Code de Conduite des Fournisseurs (ci-après « le Code ») définit les priorités d'HSBC en matière de développement durable et les domaines d'intérêt pour notre chaîne d'approvisionnement. Il définit également ce que les fournisseurs doivent faire pour soutenir ces domaines.

Tous les fournisseurs d'HSBC sont tenus de se conformer au présent Code. Les fournisseurs doivent également exiger de leurs sous-traitants qu'ils respectent les normes applicables énoncées dans le Code.



# Politique

Le Code doit toujours être étudié en prenant en compte la taille et la nature de l'organisation du fournisseur concerné, les services qu'il propose et les juridictions dans lesquelles il opère. L'un des principes fondamentaux du Code est que les fournisseurs doivent à tout moment se conformer aux lois et aux réglementations applicables en vue de satisfaire les exigences énoncées ci-dessous.



# Exigences

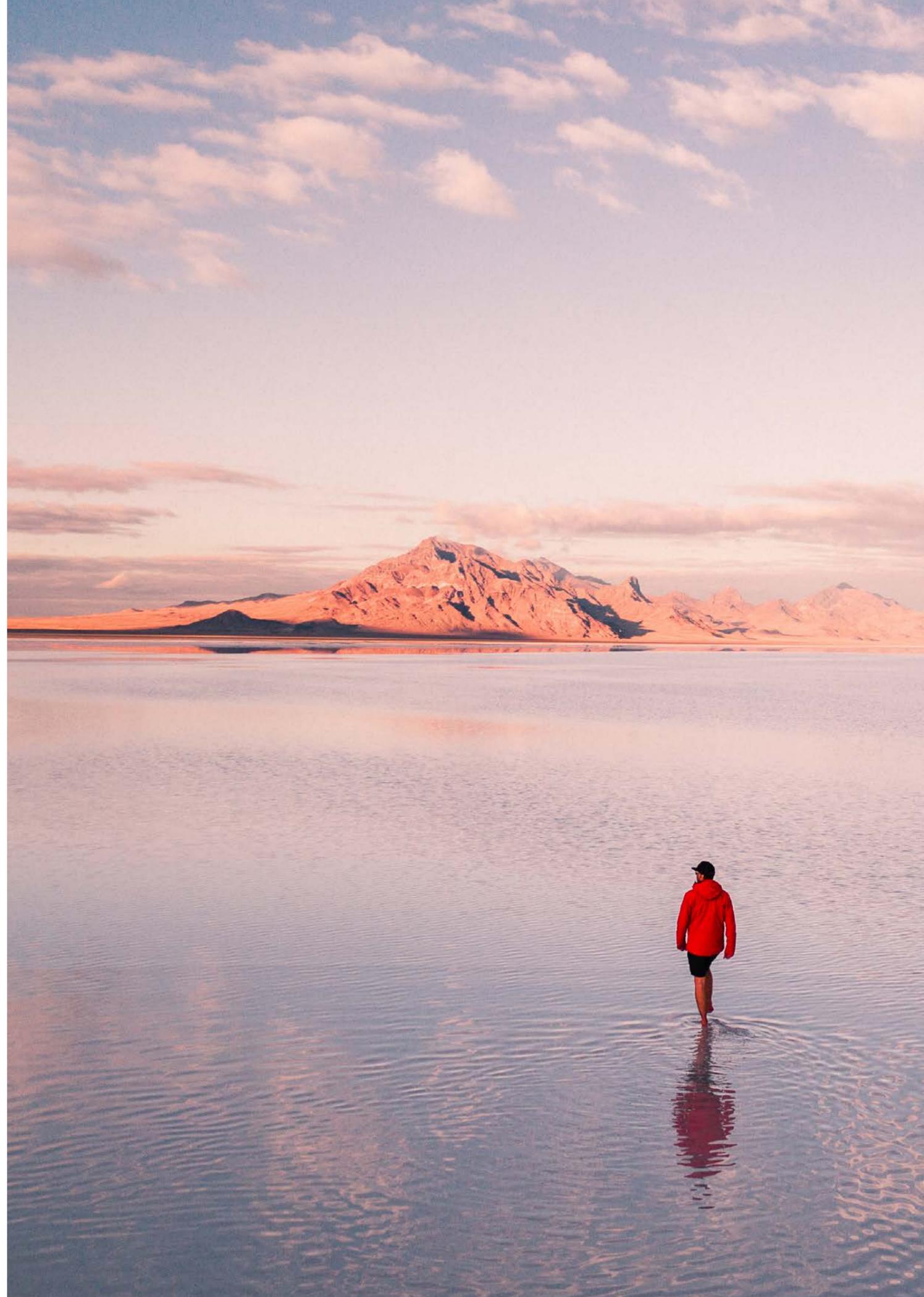
## Environnement

HSBC a pour ambition de devenir une banque neutre en carbone d'ici 2050, et d'atteindre la neutralité carbone dans ses propres opérations et sa chaîne logistique d'ici 2030. En janvier 2024, nous avons publié notre plan de transition vers la neutralité carbone. Celui-ci a été une étape importante dans notre cheminement vers la réalisation de notre ambition en la matière et fournit des détails sur la façon dont nous travaillons pour intégrer cette démarche dans les domaines clés de notre organisation. Le but est de nous assurer que nous pouvons jouer un rôle dans la transition vers la neutralité carbone sur les marchés que nous desservons.

Nous visons à soutenir nos fournisseurs dans leur transition vers la neutralité carbone alors que nous prenons des mesures pour réduire les émissions de notre chaîne d'approvisionnement.

Parallèlement à notre ambition en matière de neutralité carbone, notre objectif est d'être un consommateur responsable de ressources naturelles. Pour y parvenir, nous pouvons prendre des mesures, comme la réduction de notre consommation d'eau et de notre production de déchets.

La santé des écosystèmes et la biodiversité sont des facteurs essentiels pour lutter contre le dérèglement climatique et assurer l'avenir de notre planète. Nous devons impérativement contribuer à protéger la diversité et les écosystèmes dont notre survie dépend.



## Exigence : émissions de carbone

HSBC	Fournisseurs
<p> <b>Priorités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ notre ambition d'atteindre la neutralité carbone dans nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement d'ici 2030 ;</li> <li>◆ travailler en partenariat avec sa chaîne d'approvisionnement pour réduire les émissions de carbone ;</li> <li>◆ effectuer des déclarations régulières et transparentes sur ses progrès vers la neutralité carbone.</li> </ul>	<p> <b>Devoir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ formuler une ambition claire quant à la réduction de leurs émissions ;</li> <li>◆ divulguer, sur demande, des données exactes sur les émissions de gaz à effet de serre des catégories 1, 2 et 3* ou, lorsque ces données ne sont pas encore disponibles, les informations nécessaires pour permettre à HSBC de calculer les estimations des émissions de gaz à effet de serre selon une méthode identifiée par HSBC. Si le fournisseur n'est pas en mesure de fournir des données précises sur les émissions de gaz à effet de serre des catégories 1, 2 et 3, il s'efforcera de fournir ces données dès que possible.</li> </ul> <p>*Pour mesurer et gérer nos émissions de gaz à effet de serre, nous suivons le cadre de référence mondial du Greenhouse Gas Protocol, qui identifie trois périmètres d'émissions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Périmètre 1 - les émissions directes que nous créons.</li> <li>• Périmètre 2 - émissions indirectes résultant de l'utilisation d'électricité et d'énergie pour gérer une entreprise.</li> <li>• Périmètre 3 - émissions indirectes attribuées aux activités en amont et en aval.</li> </ul> <p><b>Sont encouragés à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ établir des objectifs pour augmenter l'achat d'électricité d'origine renouvelable ;</li> <li>◆ élaborer des plans visant à réduire les émissions absolues de gaz à effet de serre d'au moins 50 % d'ici à 2030.</li> </ul> <p></p>

## Exigence : utiliser les ressources naturelles de façon plus durable

HSBC	Fournisseurs
<p> <b>Priorités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ identifier des opportunités clés contribuant à réduire son impact sur l'environnement ;</li> <li>◆ consommer des ressources naturelles de manière responsable dans le cadre de ses activités ;</li> <li>◆ réduire les risques pour les écosystèmes et la biodiversité liés à ses activités ;</li> <li>◆ assurer une gestion efficace des impacts environnementaux de sa chaîne d'approvisionnement.</li> </ul>	<p> <b>Devoir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ disposer d'une politique environnementale écrite adaptée à la taille et à la nature de leurs activités et répondant à tous leurs impacts environnementaux significatifs ;</li> <li>◆ avoir pris en compte tous les impacts environnementaux significatifs des biens ou des services fournis et avoir mis en place des plans et des procédures pour réduire ces impacts ;</li> <li>◆ se conformer à toutes les lois et réglementations applicables en matière de protection de l'environnement.</li> </ul>



## Droits de l'homme

Comme indiqué dans notre Déclaration des droits de l'homme (centre de reporting sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance | HSBC Holdings plc), nous reconnaissons le rôle de l'entreprise dans le respect des droits de l'homme. Notre approche est guidée par les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales sur une conduite responsable des affaires.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent ces mêmes normes, qu'ils n'entraînent pas d'effets négatifs sur les droits de l'homme, qu'ils n'y contribuent pas et qu'ils remédient à ces effets lorsqu'ils se produisent.

HSBC effectue une déclaration annuelle relative à ses actions sur l'esclavage moderne et la traite d'êtres humains, disponible ici :

<https://www.hsbc.com/who-we-are/esg-and-responsible-business/modern-slavery-act>.

### Exigence : droits de l'homme

HSBC	Fournisseurs
 <p><b>Priorités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ respecter les droits de l'homme ;</li> <li>♦ rechercher des moyens de prévenir ou d'atténuer les effets négatifs sur les droits de l'homme et d'y répondre dès leur survenue dans nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement ;</li> <li>♦ ne pas recourir au travail forcé ou au travail des enfants ;</li> <li>♦ offrir une rémunération juste et équitable ainsi que les avantages prévus par la loi ;</li> <li>♦ protéger les droits des travailleurs permanents, temporaires, directs et indirects ;</li> <li>♦ assurer un approvisionnement responsable des biens, des services, de la main-d'œuvre et des minerais utilisés dans les biens qui lui sont fournis.</li> </ul>	 <p><b>Devoir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ éviter de produire des effets négatifs sur les droits de l'homme ou d'y contribuer, et répondre à de tels effets dès leur survenue ;</li> <li>♦ interdire le recours au travail des enfants dans le cadre de leurs opérations et de leur chaîne d'approvisionnement ;</li> <li>♦ employer des jeunes uniquement pour des tâches non dangereuses qui n'interfèrent pas avec leur développement physique et mental et leur éducation (le terme « jeunes » désigne généralement les personnes n'ayant pas atteint un certain âge (généralement entre 16 et 18 ans) défini par la législation locale) ;</li> <li>♦ protéger les droits des travailleurs permanents, temporaires, directs et indirects ;</li> <li>♦ interdire l'utilisation à tous les types de servitude, d'engagement, d'esclavage, de travail forcé et de traite d'êtres humains au sein de leurs activités et de leur chaîne d'approvisionnement.</li> </ul>

HSBC	Fournisseurs
 <p><b>Priorités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ respecter le droit à la liberté d'association et à la négociation collective lorsque la loi l'autorise ;</li> <li>♦ lutter contre le harcèlement sur le lieu de travail et fournir des conditions de travail saines et sûres ;</li> <li>♦ appliquer des procédures disciplinaires et de règlement des conflits claires et cohérentes, qui incluent des dispositions interdisant les violences ou les harcèlements mentaux, physiques, sexuels ou verbaux, et qui protègent les collaborateurs contre les représailles ;</li> <li>♦ respecter les droits culturels et fonciers, et assurer la protection contre les impacts environnementaux des communautés qui fournissent des biens, des services, de la main-d'œuvre et des minerais utilisés dans les biens fournis à HSBC.</li> </ul>	 <p><b>Devoir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ veiller à ce que l'emploi soit choisi librement ; permettre aux travailleurs, qu'ils soient originaires du pays ou migrants, de quitter leur emploi lorsqu'ils le souhaitent, de garder le contrôle de leurs documents de voyage et d'identité, et d'être clairement informés des termes de leur contrat de travail ;</li> <li>♦ s'assurer qu'aucuns frais de recrutement ne sont imputés aux collaborateurs ;</li> <li>♦ verser des salaires et des avantages sociaux conformes aux minimums légaux et aux normes du secteur, et qui ne comportent aucune déduction non autorisée ;</li> <li>♦ vérifier que les heures de travail respectent la réglementation locale et les pratiques du secteur, et que le volume des heures supplémentaires effectuées sur la base du volontariat reste acceptable ;</li> <li>♦ autoriser les travailleurs à organiser et rejoindre des associations telles que des syndicats (lorsque la loi l'autorise) et à s'engager dans des négociations collectives afin de négocier des conditions d'emploi justes et équitables ;</li> <li>♦ appliquer des procédures disciplinaires et de règlement des conflits claires et cohérentes, qui incluent des dispositions interdisant les violences verbales, physiques et mentales, et qui protègent les collaborateurs contre les représailles ;</li> <li>♦ fournir des conditions de travail saines et sûres lorsque des problèmes, des incidents et des cas de non-conformité sont identifiés et traités ;</li> <li>♦ disposer de procédures de Due Diligence appropriées pour identifier et gérer les considérations relatives aux droits de l'homme dans leurs propres opérations et chaîne d'approvisionnement en biens, en recrutement de main-d'œuvre et en services d'emploi ;</li> <li>♦ respecter les diversités culturelles, les traditions locales et les droits et titres de propriété et de terre des individus, des peuples autochtones et des communautés locales.</li> </ul>

## Diversité et intégration

HSBC souhaite s'assurer que ses fournisseurs représentent les intérêts de ses collaborateurs, de ses clients et des communautés qu'elle sert d'une manière contribuant à l'égalité des chances. Nous sommes convaincus que la création d'une chaîne d'approvisionnement diversifiée favorise l'innovation et augmente notre agilité ainsi que notre adaptabilité.

HSBC vise à s'assurer que la diversité et l'inclusion sont prises en compte dans les biens et services qu'elle achète auprès de ses fournisseurs et sous-traitants, que les équipes de fournisseurs qui lui proposent des services respectent la diversité et que les biens et services fournis par ces fournisseurs sont accessibles à tous de la même manière.

### Exigence : diversité et inclusion

HSBC	Fournisseurs
 <p><b>Priorités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ travailler avec de grandes, moyennes et petites entreprises dont les dirigeants sont diversifiés ;</li> <li>♦ mettre en place un programme de diversité des fournisseurs axé sur une collaboration accrue avec des fournisseurs diversifiés ; les fournisseurs diversifiés sont de petites et moyennes entreprises (PME) ou des entreprises majoritairement détenues, exploitées et contrôlées par des groupes historiquement sous-représentés.</li> <li>♦ ne tolérer aucune forme de discrimination, d'intimidation ou de harcèlement pour quelque motif que ce soit, y compris l'âge, l'ascendance, la caste sociale, l'origine ethnique ou nationale, la couleur de peau, l'état de santé mentale ou physique, le handicap, la grossesse, le rôle de parent ou d'auxiliaire de vie, le genre, l'expression de genre, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial ou toute autre situation domestique, la situation professionnelle, les heures de travail ou toutes autres modalités de travail flexible, la religion ou les croyances, l'appartenance à un syndicat et l'affiliation politique ;</li> <li>♦ satisfaire ou dépasser les exigences de toutes les lois pertinentes sur l'égalité.</li> </ul>	 <p><b>Devoir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>♦ s'abstenir de discriminer une personne ou un groupe sur la base de l'âge, de l'ascendance, de la caste sociale, de l'origine ethnique ou nationale, de la couleur de peau, de l'état de santé mentale ou physique, du handicap, de la grossesse, du rôle de parent ou d'auxiliaire de vie, du genre, de l'expression de genre, de l'identité de genre, de l'orientation sexuelle, de l'état matrimonial ou de toute autre situation domestique, de la situation professionnelle, des heures de travail ou toutes autres modalités de travail flexible, de la relation ou des croyances, l'appartenance à un syndicat et l'affiliation politique ;</li> <li>♦ satisfaire ou dépasser les exigences de toutes les lois pertinentes sur l'égalité ;</li> <li>♦ encourager la diversité des fournisseurs au sein de leur propre chaîne d'approvisionnement ;</li> <li>♦ appréhender la diversité et l'inclusion dans leur définition la plus large lors de la prestation de services à HSBC, notamment en prenant en compte et en respectant les normes d'accessibilité internationales lors de la création et/ou de la gestion de produits livrables pour HSBC.</li> </ul>



## Économie

HSBC dispose d'une déclaration de principes commerciaux et d'un code de conduite qui définissent notre objectif et nos valeurs, ainsi que les normes de conduite élevées que nous attendons de nos collaborateurs.

### Exigence : conduite économique et commerciale

HSBC	Fournisseurs
 <b>Priorités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ suivre nos principes de conduite en matière de gestion des fournisseurs ; voir - <a href="https://www.hsbc.com/who-we-are/esg-and-responsible-business/working-with-suppliers">https://www.hsbc.com/who-we-are/esg-and-responsible-business/working-with-suppliers</a>.</li> <li>◆ se conformer à toutes les lois et réglementations pertinentes, y compris celles relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, l'évasion fiscale, la fraude et la corruption et aux sanctions applicables ;</li> <li>◆ travailler en collaboration avec ses fournisseurs en vue d'améliorer les performances en matière de développement durable des biens et services qu'elle achète ;</li> <li>◆ respecter une politique de paiement équitable pour les fournisseurs.</li> </ul>	 <b>Devoir :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ disposer d'un code de normes commerciales ou d'une politique similaire définissant les principes commerciaux de base dans lesquels ils opèrent ;</li> <li>◆ respecter les lois et réglementations nationales et internationales en vigueur, y compris la politique et les réglementations internationales en matière de sanctions ;</li> <li>◆ s'assurer que des politiques sont en place pour empêcher la fraude, le blanchiment d'argent et la corruption, et s'abstenir d'offrir des cadeaux et des divertissements aux collaborateurs d'HSBC ;</li> <li>◆ appliquer des politiques de paiement raisonnables et légales avec leurs propres fournisseurs et sous-traitants, qui n'autorisent pas les pratiques déloyales, telles que les conditions de paiement aléatoires et l'extension unilatérale des conditions de paiement.</li> </ul>

## Gouvernance

Les fournisseurs doivent impérativement mettre en place de bonnes procédures de gestion et de gouvernance pour s'assurer qu'eux-mêmes et leurs propres fournisseurs sont en mesure de se conformer pleinement au présent Code lorsqu'ils fournissent des biens et des services à HSBC, en fonction de l'ampleur de leur activité, de leur emplacement géographique et de la nature des biens et services qu'ils fournissent.

### Exigence : gouvernance

HSBC	Fournisseurs
 <b>Priorités :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ faire appel à des fournisseurs capables de se conformer pleinement au présent Code ;</li> <li>◆ collaborer avec les fournisseurs pour élaborer un plan de changement ou d'amélioration, le cas échéant, afin de se conformer pleinement au présent Code ;</li> <li>◆ examiner les performances des fournisseurs pour attester de leur conformité.</li> </ul>	 <b>Devoir :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ disposer de systèmes de gestion et de gouvernance suffisants pour assurer la conformité au présent Code ;</li> <li>◆ assurer un approvisionnement responsable des biens, des services, de la main-d'œuvre et des minerais utilisés dans les biens qui lui sont fournis ;</li> <li>◆ répondre de manière positive et exhaustive aux demandes d'informations, de conformité et d'audit.</li> </ul>



# Conformité

Nous nous sommes fixé pour objectif de travailler avec des fournisseurs qui se sont engagés à respecter le présent Code ou leur propre politique comprenant des normes équivalentes ou supérieures.

Lors du démarrage et de l'examen d'une relation avec un nouveau fournisseur potentiel, l'applicabilité de toutes les dispositions du présent Code sera évaluée en prenant en compte l'ampleur des activités du fournisseur, sa situation géographique et la nature des biens et services qu'il fournit.

Si un fournisseur n'est pas en mesure d'accepter ou d'adhérer au présent Code, HSBC s'efforcera dans un premier temps de travailler avec lui pour élaborer un plan de changement ou d'amélioration afin de lui permettre de se conformer aux normes établies par le présent Code. La réticence à accepter le Code ou à y adhérer sans justification claire ou valide, et le refus de travailler sur un plan d'amélioration, peuvent bloquer le processus d'intégration d'un fournisseur.

HSBC se réserve le droit de modifier les politiques et procédures relatives au fournisseur, ainsi que tout autre document connexe, concernant le respect du présent Code. Dans certains cas, HSBC peut exiger un audit en ligne ou sur site de l'adhésion d'un fournisseur au présent Code et, en conséquence, le fournisseur collaborera avec HSBC pour faciliter ces audits et pour clore les éventuelles constatations et favoriser l'amélioration continue.

# Relation fournisseur

HSBC accorde une grande importance à l'opportunité de travailler en partenariat avec les fournisseurs afin de relever les défis courants en matière de développement durable et de veiller à ce que la gestion de notre chaîne d'approvisionnement contribue au développement durable.

